

7H-



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 485 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plus de 85 % de la population du Québec s'oppose à la monarchie;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de lieutenant-gouverneur symbolise un pouvoir colonial, archaïque et désuet;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant-gouverneur détient des pouvoirs de désaveu et de renvoi, contraires aux valeurs d'une société démocratique;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant-gouverneur a déjà, dans l'histoire du Québec, exercé ces pouvoirs ou envisagé de les exercer;

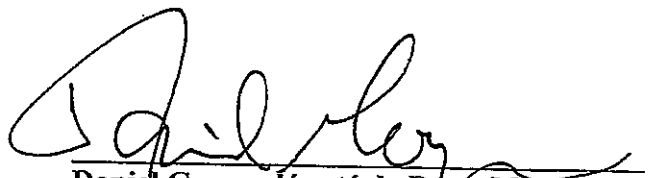
CONSIDÉRANT QU'il en coûte plus de 1 million de dollars par année aux Québécois et Québécoises pour financer cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE cet argent pourrait être investi ailleurs dans les missions essentielles à l'État québécois;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de prendre, aussitôt que possible, les mesures visant à abolir le poste de lieutenant-gouverneur.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Daniel Goyer, député de Deux-Montagnes

21.05.2013.

Date de signature de l'extrait